BANQUE TRANSATLANTIQUE LUXEMBOURG

La Banque Transatlantique Luxembourg

Présentation de la Banque

Banque Transatlantique Luxembourg (ci-après « la Banque ») est une société anonyme au capital de 59 181 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B31730, immatriculée en qualité de courtier d'assurance auprès du Commissariat aux Assurances sous le numéro d'agrément 2009CM022.

<u>Siège</u> : 7 boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg | <u>Adresse de correspondance</u> : BP 884 L-2018 Luxembourg | <u>Site internet :</u> www.banquetransatlantique.com/lu

L'autorité de contrôle de votre courtier, intermédiaire en assurance est le Commissariat au Assurances (CAA) dont les coordonnées sont les suivantes : CAA - 11 Rue Robert Stumper, L-2557 Gasperich.

L'immatriculation en tant qu'intermédiaire en assurances peut être vérifiée auprès du Commissariat aux Assurances, sur son site internet www.caa.lu ou par courrier adressé à son attention au 11 Rue Robert Stumper, L-2557 Gasperich.

Présentation du Groupe Banque Transatlantique

Banque Transatlantique Luxembourg est filiale à 100% de Banque Transatlantique S.A. Le Groupe Banque Transatlantique est présent à Paris, en province et également à l'étranger par ses deux filiales en Belgique et au Luxembourg et ses bureaux de représentation notamment au Canada, Etats-Unis, Hong-Kong et Singapour.

Le Groupe Banque Transatlantique possède également une société de gestion, Dubly Transatlantique Gestion (née de la fusion entre Transatlantique Gestion et Dubly Douilhet Gestion), dont Banque Transatlantique Luxembourg est actionnaire à 5.02%.

Présentation du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Banque Transatlantique Luxembourg appartient à 100% du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En conséquence, elle entretient des liens financiers supérieurs à 10% avec une entreprise d'assurance déterminée ou la maison mère d'une entreprise d'assurance déterminée, les sociétés du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – ACM. Cependant, Banque Transatlantique Luxembourg n'est soumis à aucune obligation contractuelle de collaborer exclusivement avec les ACM.

Votre courtier en assurance vie et en contrat de capitalisation

Banque Transatlantique Luxembourg, en tant que courtier, propose des produits d'assurance-vie et de capitalisation à ses clients et représente le souscripteur après des compagnies d'assurance. Elle peut associer à sa prestation, son expertise financière issue d'un large choix de services de gestion d'actifs.

Dans le but d'accompagner ses clients à l'international, Banque Transatlantique Luxembourg a investi sur le passeport européen pour son activité d'intermédiaire en assurance-vie afin de couvrir une majorité de pays européens (Allemagne, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie et Suède). Pour sa clientèle établie en dehors de l'Europe, la Banque exécute ses prestations d'intermédiation depuis Luxembourg ou depuis les pays couverts par le passeport européen.

BANQUE TRANSATLANTIQUE LUXEMBOURG

Notre activité d'intermédiaire avec des partenaires « Haut de Gamme »

Afin de répondre aux attentes de sa clientèle, Banque Transatlantique Luxembourg fonde ses conseils sur une analyse impartiale et personnalisée. De ce fait, la Banque évalue et confectionne des solutions de placements en contrat d'assurance-vie à la mesure du patrimoine et de l'ambition de sa clientèle.

Ainsi, la Banque s'appuie sur une sélection de contrats haut-de-gamme, développée en collaboration avec des compagnies d'assurances-vie partenaires de renom établies à Luxembourg. Celles-ci ont été sélectionnées en toute indépendance selon leur solidité financière, leur efficacité de gestion administrative et leur expertise assurancielle transfrontalière.

Les produits assurance-vie permettent à nos clients de préparer au mieux leur retraite et de transmettre leur patrimoine. Ils bénéficient également d'un cadre fiscal avantageux.

Politique de rémunération

La rémunération perçue par la Banque est calculée à partir d'une commission basée sur l'encours total. Cette commission correspond à l'accompagnement du client sur ses placements et ses choix d'investissements tout au long de la vie du contrat. Les frais mentionnés sont annuels hors taxes applicables. Ils sont prélevés trimestriellement en standard.

Réclamations et litiges

En cas de réclamation, celle-ci doit être adressée à : Service Réclamation Banque Transatlantique Luxembourg – BP 884 – L-2018 Luxembourg. Le Courtier s'engage à répondre de manière honnête et professionnelle dans les plus brefs délais. Dans le cadre où ces démarches n'ont pas été fructueuses, le souscripteur peut s'adresser au Commissariat Aux Assurances (www.caa.lu) dans le but de faciliter le traitement de sa réclamation.

Protection des données personnelles

Vos données personnelles sont traitées en vue de vous proposer un produit adapté à vos besoins ainsi que des produits ou services complémentaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données ainsi que d'un droit à la portabilité et d'opposition légitime à leur traitement.

Des questions ? Contactez-nous

Si vous désirez plus amples informations sur nos services ou prendre rendez-vous pour définir la solution de placement qui vous conviendrez, vous pouvez contacter nos conseillers par e-mail à l'adresse bt/@banquetransatlantique.lu">bt/@banquetransatlantique.lu ou par téléphone au +352 46 99 89 1.